

Compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept et le onze septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence d'Olivier Devès, maire.

Présents : Cébelieu Martin, Chapelle Delphine, Devès Olivier, Meurtin René, Toutin Catherine.

Excusés : Odoux Laurent qui a donné procuration à Martin Cébéliu, Camille Joseph à René Meurtin et Stéphane Rabier à Delphine Chapelle.

Secrétaire de séance : Catherine Toutin.

Le conseil municipal délibère sur les points suivants :

2017-052 : achat de la parcelle B 2222 pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire, décide d'acquérir la parcelle cadastrée B 2222, lieu-dit La Chabassaïde et le Méjanel pour un euro symbolique à madame Jacqueline CONGE (usufruitière) et à ses fils Alexandre et Sébastien CONGE (nu-propriétaires).

La commune prendra à sa charge les frais d'actes et monsieur le maire est autorisé à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier Voix pour 4 + 3 procurations – 1 abstention

2017-053 : repas des aînés.

Il aura lieu le dimanche 10 décembre à midi à la salle polyvalente (traiteur et animation). Il sera pris en charge par le budget de la commune.

Le Noël des enfants et des personnes malades qui ne pourront se rendre au repas sera organisé et payé par le CCAS.

2017-054 : demande de privatisation d'une portion d'un chemin rural.

La commune a été sollicitée par courrier le 16 février 2016 par Bernard Cébéliu (suite à son décès sa famille a confirmé cette demande) : privatisation d'une portion de chemin rural situé entre les parcelles A 94 et A 144 appartenant toutes les deux à la famille Cébéliu.

On constate que l'ancienne parcelle 120 a été découpée en 2 parcelles 93 et 94 permettant la création de la voie communale (VC 3) desservant le mas des Mesous appartenant à la famille Cébéliu. A cette occasion une partie de la draille a été privatisée au profit de la parcelle A 94.

Le courrier mentionne un engagement pris par la municipalité de l'époque pour privatiser la portion de chemin rural située entre les parcelles A94 et A144, mais aucun écrit ne permet de confirmer cette affirmation.

Vu l'absence de preuve écrite,

Vu que cette portion de chemin rural fait partie intégrante d'un projet porté par l'actuelle municipalité et intégré dans le Plan Local d'Urbanisme en cours d'élaboration consistant à mettre en valeur un ensemble de sentiers piétons permettant de créer une boucle pédestre autour du village de Sénéchas afin de permettre sa découverte et sa mise en valeur,

Vu que la voirie communale (VC 3) avait été réalisée dans le but unique de mieux desservir le mas des Mesous appartenant à la famille Cébéliu,

Après en avoir délibéré, le maire fait procéder au vote concernant l'acceptation de cette demande.

Résultat du vote :

Martin Cébéliu ne prend pas part au vote. 2 voix pour, 4 contre, 1 abstention

En conséquence, le conseil municipal refuse cette demande (privatisation d'une portion de chemin rural situé entre les parcelles A 94 et A 144).

Monsieur le maire est chargé d'en informer les pétitionnaires.

De plus, la commune demande la modification des clôtures des près, de façon à permettre la libre circulation sur cette portion de chemin rural.

2017-055 : agrandissement et rénovation de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire rappelle :

- La délibération n°2017-036 du 10 avril 2017 actant le choix d'agrandir et de rénover l'actuelle salle polyvalente.
- La délibération n° 2017-039 du 15 mai 2017 actant le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Suite à la présentation d'une esquisse le 6 juillet 2017, il a été convenu que la commune doit préciser ses attentes concernant ce projet en rédigeant un programme.

Suite à une séance de travail, le conseil municipal a rédigé et approuvé le programme.

Concernant les 2 logements situés à l'étage le conseil considère qu'ils doivent rester disponibles pour être mis à la disposition des locataires de la salle.

Sur le plan financier, la perte des revenus locatifs (7560 €/an) devrait être compensée par une location plus fréquente de la salle agrandie et rénovée et une augmentation du tarif de location.

2017-056 : acceptation de 3 chèques.

A l'unanimité le conseil municipal accepte 3 chèques :

- 172,48 € remboursement EDF
- 1489,24 € chèque vente de bois Ets Jallès cours Lucien Clergue
- 267,63 € chèque du comité des fêtes de Sénéchas (remboursement location groupe électrogène).

2017-057 : embauche à temps complet de Jérémy Saint-léger à partir du 01/01/2018 :

- **Suppression d'un poste à TNC 24/35^{ème}**
- **Saisine du CTP pour la suppression de ce poste**
- **Création d'un poste à temps complet.**

Monsieur le Maire rappelle le tableau actuel des effectifs :

- Adjointes techniques territoriales : 1 à temps complet, 1 ATT 24/35^{ème} et 1 agent à 5/35^{ème}
- Secrétaire de mairie à temps non complet (31.5/35^{ème}) : 1.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique paritaire du CDG 30.

Considérant le volume des travaux confiés à nos deux agents techniques,

Considérant que beaucoup de tâches doivent être effectuées par les deux agents ensemble soit pour des raisons fonctionnelles soit par sécurité,

Le maire propose au conseil municipal d'employer Jérémy Saint-Léger, adjoint technique territorial, à **plein temps à partir du 1^{er} janvier 2018**.

Le passage de cet agent du temps partiel de 24/35^{ème} au temps plein 35/35^{ème} augmentera la masse salariale de 13000 € /an environ.

Après discussion, le maire met au vote la création d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet à partir du 1^{er} janvier 2018 et corrélativement propose la suppression du poste d'adjoint technique à temps non complet (24/35^{ème}) à cette même date.

Résultat du vote : 5 voix + 3 procurations pour.

A l'unanimité le conseil municipal accepte ces propositions et charge monsieur le maire :

- De soumettre au CTP du CDG 30 la demande de suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 24/35^{ème} à partir du 01/01/2018. Ce poste sera remplacé par un poste d'adjoint technique titulaire à temps complet à cette même date.
- De déclarer la vacance d'emploi auprès de cet organisme.
- De signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

Le conseil municipal adopte les modifications du tableau des emplois ainsi proposées à partir du 1/01/2018 à savoir :

Service technique :

1 agent adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet

1 adjoint technique territorial à temps complet

1 adjoint technique territorial (5/35^{ème})

Service administratif :

1 secrétaire de mairie à temps non complet : 31.5/35^{ème}

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2018 de la commune (chapitre 012 frais de personnels).

2017-058 : approbation du rapport sur le projet de mutualisation des services 2017-2020 entre Alès Agglomération et les communes membres.

Après présentation en comité des maires d'Alès Agglomération, le rapport sur le projet de mutualisation des services 2017-2020 est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport sur le projet de mutualisation des services 2017-2020, approuve ce rapport par 4 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

2017-059 : DM n°1 M14

A l'unanimité, le conseil municipal vote la décision modificative n°1 du budget communal :

Section de fonctionnement :

Recettes (non prévues au BP) :

74127 : +8526 €

Dépenses :

Compte 60622 (carburant) : +1000 €

Compte 611 (contrat de prestation de services) : +1000 €

Compte 6184 (versement à des organismes de formation) : +1026 €

Compte 6188 (autres frais) : +1500 €

Compte 6288 (divers) : +2000 €

Compte 63512 (taxes foncières) : 2000 €

Soit + 8526 €

Section Investissement :

Virement de crédit du compte 2151 (-1131 €) sur le compte 165 (+1131€).

2017-060 : adhésion SACPA.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de signer un contrat de prestations de services avec le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal dont le siège social est situé domaine de rabat 47700 Pindères.

Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion.

2017-061 : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et la fusion de la communauté de communes des Hautes Cévennes avec Alès agglomération, la redevance des ordures ménagères a été remplacée par une taxe d'enlèvement d'ordures ménagères.

La TEOM est prélevée avec la taxe foncière. La commune paiera cette taxe qui est récupérable auprès de tous ses locataires. Le conseil décide aussi de proratiser cette taxe en cas de départ dans l'année de locataires.

A l'unanimité, ce principe est accepté.

PLU : état d'avancement

Monsieur le maire récapitule les grandes étapes déjà effectuées :

- La commune de Sénéchas a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme par délibération en date du 8 juin 2015, complétée par la délibération du 15 mai 2017 (objectifs précisés)
- Eté 2015 : appel d'offres et signature du contrat d'études avec OCTHEA
- 16 septembre 2015 : réunion de cadrage
- 29 octobre 2015 : entretien avec les agriculteurs et 1^{ère} réunion publique (présentation de la démarche PLU Gard Durable)
- 16 décembre 2015 : travail en commission d'urbanisme
- 4 février 2016 : travail en commission d'urbanisme et 1^{ère} séance de travail avec le panel citoyen
- 24 mars 2016 : travail en commission d'urbanisme
- 9 juin 2016 : présentation du diagnostic au conseil municipal
- 11 août 2016 : présentation du diagnostic aux Personnes Publiques Associées (Département, CCI, ABCèze, Alès Agglo, DDTM, PNC, SDIS, chambre d'agriculture, Natura 2000, CAUE, etc...)

- 8 septembre 2016 : réunion de la commission d'urbanisme avec la DDTM d'Alès
- 29 septembre 2016 : réunion publique : présentation du diagnostic et restitution du 1^{er} panel citoyen
- 13 octobre 2016 : 2^{ème} séance de travail du panel citoyen
- 20 octobre : débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) au conseil municipal
- 28 novembre 2016 : débat sur l'habitat démontable en conseil municipal
- 8 décembre 2016 : finalisation du PADD
- 18 janvier 2017 : présentation du PADD aux PPA
- 21 mars 2017 : présentation aux élus des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- 22 mars 2017 : présentation du PADD en réunion publique
- 10 avril 2017 : débat sur le PADD en conseil municipal avec compte-rendu des débats
- 19 avril 2017 : OAP retravaillées, règlement et zonage
- Juin 2017 : finalisation de l'évaluation environnementale
- 20 juin 2017 : réunion de travail des conseillers municipaux sur le règlement et le zonage
- 26 juillet 2017 : présentation du zonage et du règlement aux PPA. Puis réunion publique d'information

Les prochaines étapes :

- Finalisation du rapport de présentation
- Délibération du conseil municipal pour arrêter le projet de PLU. Une réunion de travail avec le bureau d'étude et le Département aura lieu avant cette délibération de façon à éclairer au mieux la décision du conseil municipal
- Consultation des PPA (3 mois incompressibles)
- Enquête publique (1 mois)
- Synthèse des remarques des PPA et du commissaire enquêteur
- Délibération d'approbation du PLU par le conseil municipal
 - . PLU exécutoire
 - . Recours des 1/3 possible
- Contrôle de légalité par la Préfecture (2 mois)

Information :

Depuis ce mois de septembre, le CCAS assure une permanence tous les mercredis de 14h à 17h dans les locaux de La Mazade : petits et grands sont les bienvenus dans un esprit de convivialité : jeux de cartes, jeux de sociétés, jeux pour enfants

L'accueil est assuré par Isabelle Pigassou.